



**CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SEANCE DU 13 AVRIL 2026**

Nombre de membres composant le Conseil d'administration	13	Le lundi 13 avril 2026 à 14h les membres composant le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Joinville-le-Pont se sont réunis en salle de réunion de la Maison des Solidarités et de l'Emploi, sous la présidence de M. Francis SELLAM, Président.
Nombre de membres présents à la séance	09	
Nombre de membres représentés	03	
Nombre de membres non représentés	01	

ETAIENT PRESENTS :

Membres élus :

M. Francis SELLAM Maire, Président du C. C. A. S.
Mme Liliane REUSCHLEIN, Adjointe au Maire, déléguée « Petite Enfance et lien Social »
M. Sacha FRANCE-ALBERTINI, Conseiller Municipal délégué « Citoyenneté des jeunes et Lutte contre le harcèlement »
M. Tony RENUCCI, Conseiller Municipal, L'union pour Joinville-le-Pont
Mme Agnès ASTEGIANI, Conseillère Municipale, Joinville en commun

Membres nommés :

Mme Catherine VIEILLEFOSSE, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Val-de-Marne
Mme Bernadette PHILIPPOT, nommée par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune
M. Michel RIOUSSET, représentant de l'association ARJ
Jean-François BOONEN, représentant de l'association Société Saint-Vincent de Paul

ABSENTS REPRESENTES :

M. Axel HAVERBEKE, Conseiller Municipal délégué « Valorisation du patrimoine et mécénat »
M. BRUN Gilles, représentant l'association APOGEI 94
Mme Hélène DECOTIGNIE, Conseillère Municipale déléguée aux Seniors

ABSENTS NON REPRESENTES :

Mme Fanchon HAMON, représentant l'unité locale de Joinville-le-Pont de la Croix Rouge Française

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article 17 du décret du 6 mai 1995 et l'article L.2312-2 du CGCT.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Sacha FRANCE-ALBERTINI

**DELIBERATION N°2
APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025**

PREAMBULE – M. Francis SELLAM, Président

Mes Chers Collègues,

Je vous propose de bien vouloir approuver le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

Principaux textes réglementaires

- article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 16 décembre 2025.

M. Francis SELLAM
Président du CCAS



M. Sacha FRANCE-ALBERTINI
Secrétaire de séance



Je soussigné, Francis SELLAM, Président du Centre Communal d'Action Sociale, certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été
Publiée sous format électronique
le /Notifiée le : **20 AVR. 2026**
télétransmis au contrôle de
légalité le : **20 AVR. 2026**

Fait à Joinville-le-Pont

